

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL ORDINAIRE

Du 15 octobre 2024

CONVOCATION AU CONSEIL SYNDICAL ORDINAIRE adressée le 3 octobre 2024

ORDRE DU JOUR

- Affaires financières : Renouvellement d'une ligne de trésorerie
- Point sur les travaux
- Affaires diverses

Le Président

Hervé TOURNOUX

DELIBERATIONS

MEMBRES PRESENTS : Jean SIMONDON, Suppléant (commune de GENNES)
Gilles BOUDAY, Titulaire (commune de MORRE)
Hervé TOURNOUX, Titulaire et Frédéric VERMOT, Suppléant (commune de MONTFAUCON)
Jacques CHOPARD, Titulaire (commune de La VEZE)

ABSENTS EXCUSES : Alice TONNIN, Titulaire (commune de La VEZE)
Alain RICHARD, Titulaire (commune de MONTFAUCON)
Emmanuelle BARDEY, Titulaire (commune de MORRE)
Jean-Michel LHOMMÉE et Ludovic JEUNOT, Titulaires (commune de GENNES)
Nasiol GOSKOVA, Président du football-club

SECRETARIAT DE SEANCE : Frédéric VERMOT

En préambule, le Président, remercie la municipalité de La Vèze pour son accueil.

ORDRE DU JOUR : Sans modification, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 8 avril 2024

Sans modification, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

I-1 - Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Le Président rappelle qu'une ligne de trésorerie a été souscrite en octobre 2023 auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté. D'un montant de 50 000 € elle assurait la trésorerie dans l'attente de la perception des subventions.

A ce jour, il reste encore à rembourser la somme de 30 000 €. Et la ligne de trésorerie prend fin au 29 octobre 2024.

Il convient donc de la renouveler. La Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté sollicitée, a fait une proposition :

- Montant : 30 000 €
- Durée : 1 an du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025
- Marge sur €str : 1.20 %
- Frais dossier : néant
- Commission d'engagement : 200 €
- Commission de non utilisation : 0.0500 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen

Après débat, le conseil syndical unanime :

- Retient la proposition de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté
- Autorise le Président à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

II – POINT SUR LES TRAVAUX

MONTFAUCON : Entreprise SPORTGREEN

- Les travaux de fertilisation ont été réalisés en mars
- La reprise des tranchées drainantes avec engazonnement ont été réalisés en septembre ; le terrain est impraticable jusqu'à la reprise du championnat au printemps.

GENNES : Entreprise IDVERDE

- Le décompactage et la dépollution du terrain synthétique ont été réalisés par l'entreprise IDVERDE. Le brossage est assuré par les services techniques de la commune de Gennes (par convention).
- A la suite de l'incident du 8 juin 2024, les travaux de reprise des clôtures et de la main courante ont été réalisés. Ils ont été pris en charge par l'assurance de la ligue de football de Franche-Comté, pour un montant de 3 979.01 €.
- Suite au dernier coup de vent (de la semaine dernière), la clôture réparée est de nouveau tombée ; reprise de ces travaux prochainement par l'entreprise IDVERDE ;
- Des désordres ont été constatés lors du passage de la brosse, arrachage de fibres. IDVERDE a fait réaliser, le 16 mai 2024, un audit par le fabricant FIELDservices. Il en ressort que l'utilisation et l'entretien ne sont pas mis en cause, mais que le phénomène est anormal, affaire à suivre.
- Le 5 août 2024, la Préfecture de l'Yonne, par lettre recommandée, m'informe que la société SINO RECYCLING SECONDAND est placée en liquidation judiciaire. IDVERDE ayant fait appel à cette société pour le traitement et la valorisation de déchets de gazon synthétique (241 tonnes). La Préfecture demande la production de tous les documents de nature à justifier que ces déchets ont été définitivement éliminés. Ce qui a été fait, mais affaire à suivre.

MORRE : Entreprise CUINET

- La pose de bordures P1 au pied du talus côté rue a été réalisée. Les filets de buts seront à renouveler en 2025.

Reste à réaliser : Le remplacement des blocs de secours et l'entretien de l'éclairage stade à Gennes sera effectué semaine 47.

La question de l'implantation d'une borne pour véhicules électriques sur le parking du stade de Gennes est à nouveau posée. Une première étude montre un coût élevé. Etude à poursuivre tant pour les travaux que pour un éventuel subventionnement par la fédération de football.

Pour information du conseil syndical

IV - AFFAIRES DIVERSES

IV – 1 - Remplacement d'un délégué suppléant. La commune de La Vèze informe du décès de M. Michel RENAUD, qui était membre suppléant. Ce remplacement sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

IV – 2 – Modalités financières – participation des communes et du club. Un débat s'ouvre sur le montant des participations. Une commune estimant qu'il y a une disproportion entre nombre de joueurs / coût communal et nombre de joueurs / participation du club. Le Président rappelle les clés de répartition votées en 2008 et 2012.

La liste des joueurs, par lieux de résidence, sera demandée au club de football.

Sans autre question, à 19h30, le Président déclare la séance levée.

Le Secrétaire
Frédéric VERMOT

Le Président
Hervé TOURNOUX